

27 mai 2016, les assises du trentenaire A Narbonne, la CCE-LRV a écrit une belle page de son histoire

Les assises de la CCE-LRV ont réuni plus de 250 participants le 27 mai 2016 dans le grand théâtre de Narbonne. Cet exercice difficile piloté par notre président Georges Riviuccio et animé par Thierry Lefèvre, fruit du travail d'une vingtaine de commissaires enquêteurs durant 9 mois, est un événement qui appartient désormais à notre histoire.

S'il paraît téméraire de faire immédiatement un compte rendu exhaustif de la journée, il nous semble possible, à travers ce résumé non technique de quelques paroles significatives, de laisser une trace accessible à tous.

Allocutions d'accueil



M. Georges Riviuccio, président de la CCE-LRV a ouvert la séance en présentant les intervenants et les participants.



M. Didier Mouly, maire de Narbonne a estimé que l'enquête publique n'était pas remplaçable, il faut plus de concertation et un dossier irréprochable.



M. Jacques Bascou, président du Grand Narbonne. L'enquête publique est nécessaire, c'est un lien d'information avec des objectifs.



M. Didier Kruger, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées représentant le préfet de région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Le choix de Narbonne pour nos assises est bon car cette ville est au centre de notre grande région. Les procédures doivent être améliorées avec plus de dialogue en amont des enquêtes et une réduction du temps entre le projet et l'instruction du dossier. Il faut tendre vers l'enquête unique et sa dématérialisation. Une réforme est prévue pour l'autorité environnementale afin de lui donner plus d'indépendance. La Dreal joue un rôle important dans l'établissement des listes d'aptitudes des CE et dans leur formation. Nous partageons beaucoup de valeurs avec les CE et la CCE-LRV. Pour être un bon CE il faut notamment du bon sens, de l'honnêteté et de l'agilité.

La CCE-LRV et l'enquête publique



M. Michel Frémolle, vice-président de la CCE-LRV

Michel Frémolle est un des fondateurs de notre compagnie régionale. Il a présenté avec beaucoup de précision un déroulé historique en mettant en parallèle la vie de notre compagnie et l'évolution des textes administratifs qui régissent les enquêtes publiques. Des synoptiques ont été présentés afin de visualiser la démarche.

Table ronde 1

La perception de l'enquête publique par les maîtres d'ouvrages publics et privés



M. Serge Ottawy a fait part de la perception de l'enquête publique par son groupe de travail et a ensuite confronté cette vision avec celles des maîtres d'ouvrages publics et privés.

M. Philippe Doutrèmeuich, Vice-président de l'Association des Maires de l'Hérault

La concertation est un sujet d'actualité brûlant et grave. Le rôle et le choix du CE sont importants. Peut-être faut-il que le CE se positionne en tant que médiateur ?.



Mme Françoise Pavloff, responsable juridique à la direction de l'aménagement et du patrimoine de BRL.
Le CE doit apporter une plus-value de terrain

M. Thierry Bouchet, directeur général de la Sebli, aménageur de l'ouest héraultais.

Il faut développer la démocratie participative. Il considère que la réserve permet souvent d'avancer



M. Eric Gay, président du groupe Valeco (Énergies renouvelables).

Dans le domaine de l'éolien il y a une grande instabilité juridique. Les durées d'instruction sont trop longues avec de nombreux recours. L'entreprise est obligée d'investir du temps de l'énergie et de l'argent pour engager des opérations. La nouvelle orientation vers les éoliennes en mer entraîne un coût d'investissement multiplié par 3



Conclusion on ne peut pas supprimer l'EP. La mission du commissaire enquêteur va au delà du rôle de médiateur.

Table ronde 2 *La contribution du juge administratif*



Mme Dominique Bonmati, présidente du tribunal administratif de Montpellier.

La contribution de la justice dans l'enquête publique est importante. Il faut bien distinguer le rôle du président du TA et le rôle du tribunal. Il y a dans les enquêtes 2 autorités administratives. Le préfet et le président du TA. Le TA doit gérer les contentieux et les zones d'ombres. Le président du TA est le contrôleur de la qualité. Il doit maintenir un vivier de CE répertoriés dans une liste d'aptitude. Il est attentif à la formation, au tutorat et à la valeur des rapports d'enquêtes



Mme Geneviève Verley-Cheynel, président du tribunal administratif de Nîmes et **M. Jean- Pierre Firmin** vice-président du tribunal administratif de Nîmes.

M. Jean-Pierre Firmin est revenu sur le contrôle du juge, sur la notion de substantiel, sur la conformité et a évoqué la jurisprudence Danthony.



Me Hélène Bras, avocat au barreau de Montpellier a apporté des commentaires sur la jurisprudence Danthony. Elle a indiqué qu'il faut distinguer les actes qui font griefs et ceux qui ne le font pas. S'il y a des manquements, il peut y avoir des compensations.

Me. Jean-Marc Février, avocat, agrégé des facultés de droit et professeur de droit public à l'université de Perpignan.

Il y a dans les enquêtes de nombreux angles morts et des zones d'ombres. Comment arriver à l'impartialité collective ? La contribution du juge est insuffisante car elle n'intervient que s'il y a un recours.



Table ronde 3
La participation du public à l'enquête publique



M. Jean PIALOUX a donné le résultat d'un sondage effectué auprès de 70 CE.

Mme Fabienne Suwala, politologue-sociologue, cabinet Epistémé management des politiques publiques.

Il faut prendre en compte une nouvelle valeur celle de la gouvernance qui émerge sous la forme d'une régulation par le bas. Les formes de participation ont évolué et on parle aujourd'hui de formules associatives, de conférences de consensus et de sondages délibératifs. Il y a des menaces par les réseaux informels. L'intérêt général est une fabrication



Mme Maryse ARDITI, présidente de Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois (Eccla)

Lors des enquêtes publiques la participation du public est souvent faible voir nulle (70% des cas). L'écoute et l'accueil sont des éléments essentiels. Il faut prendre en compte les observations et mettre en ligne les documents. Il faut faire de la communication persuasive. Le citoyen doit être formé.

Table ronde 4 *L'évolution de l'enquête publique*



M. Pierre FERIAUD : *Nous sommes en marche vers une enquête publique reconnue par le citoyen, encadrée par la démocratie et créatrice d'intelligence collective.*

M. Philippe Raggini, directeur des collectivités et du territoire à la préfecture de l'Aude
Le CE est un généraliste qui doit être impartial, il a un rôle primordial.



Mme Catherine Ribot, professeur agrégée de droit public à la faculté de droit de l'université de Montpellier et directrice du Centre de recherches et d'études administratives de Montpellier
Quelques pistes d'évolution ont été évoquées.



- *La charte de la participation publique (consultation lancée le 23 mai)*
- *Le code des relations avec l'Administration*
- *La jurisprudence Danthony*
- *Le numérique*
- *Le CE un médiateur ?*
- *Le CE un passeur ?(faire passer la parole)*

M. Philippe Monard, directeur-adjoint régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Les postes d'amélioration

- *Les études d'impacts doivent être plus globales avec prises en compte des effets cumulés sur les autres projets.*
- *Eviter, réduire et compenser. (ERC)*
- *Planifier les besoins en matière d'urbanisme et bien gérer l'espace.*





M. Michel Sablayroles, vice-président de la compagnie nationale des commissaires enquêteurs.
L'enquête publique, c'est de la consultation. Elle est efficace dans le cas des DUP elle l'est moins dans le cas de l'intérêt général. Elle est parfois considérée comme tardive et coûteuse. Si la concertation préalable est bien faite peut-on se passer de l'enquête publique ? Le projet de garant est aujourd'hui mal défini. (Témoin, arbitre ou acteur). Ce rôle pourrait être joué par le CE mais il faudrait des formations. L'enquête publique est aujourd'hui tournée vers la dématérialisation. Les registres papier peuvent être complétés par des registres électroniques dont le contenu doit être visible pour le public. On peut envisager des plates-formes dématérialisées pour informer le public.

M. Olivier Gerbeaud, directeur du développement des annonces classées/ annonces légales Midi-média publicité (groupe Midi Libre)

Un projet de plate-forme dématérialisé à vocation nationale est en cours d'élaboration avec l'appui de la CCE-LRV et de la CNCE.(voir article dans le bulletin n°83 de la CNCE)



Conclusions de la journée

M. Georges Riviaccio, président de la CCE-LRV

Cette journée a permis de retracer l'histoire d'une compagnie engagée et motivée depuis 30 ans. Elle a permis également d'ouvrir des pistes sur l'avenir en mettant en valeur l'enquête publique et son utilité. Toutes ces réflexions et ces échanges feront l'objet d'un document complet qui sera diffusé sur le plan national afin d'être exploité.

Notre président nous a incités à répondre à un sondage, sur le web, pour la charte de la consultation du public lancée le 23 mai par la commission spécialisée du conseil national de la transition écologique (CNTE)



Mme Dominique Bonmati, présidente du tribunal administratif de Montpellier.

Cette journée a été riche en informations. Le CE est un catalyseur et un vecteur de l'enquête publique. S'il y a des conflits et des recours, il appartient au juge d'intervenir.

